

dans ce rapport, aussi bien que ceux des députés de la droite.

Maintenant, je crois que le pays est généralement sous l'impression que le gouvernement fédéral coûte plus que le peuple ne peut payer. Je ne suis pas moi-même en état de renseigner mes électeurs sur le chiffre exact des dépenses occasionnées par les officiers de la Couronne, depuis la confédération jusqu'à ce jour, et je désire faire connaître, d'une manière précise, ce que le service a coûté durant ce laps de temps.

M. TAYLOR : Vous aurez tous ces renseignements par les comptes publics.

M. McMULLEN : Si je puis les trouver dans les comptes publics, il me faudra un temps considérable pour réunir les articles qui me fourniront les renseignements que je demande dans ma résolution. Il est évident que l'honorable député, qui a proposé cet amendement, désire m'empêcher d'obtenir ces renseignements et son amendement tend à mettre tous les employés, qui sont au service de la chambre, dans l'impossibilité de fournir ces renseignements dans le cours de cette session, ou à la session prochaine ou avant que les élections générales aient lieu. C'est évidemment là son but, mais mon intention est bonne et tend à donner au peuple les renseignements qu'il ne possède pas, qu'il a le droit d'obtenir, et que nous avons le droit d'exiger qu'on lui fournisse.

Maintenant, nous savons parfaitement bien que le pays croit généralement, que le rouage administratif du Canada est trop accablant pour le peuple et nous croyons qu'il est du devoir des membres de cette chambre, aussi bien que de tous les citoyens, de se procurer un état complet de toutes les dépenses que le gouvernement fédéral impose au peuple, et si nous pouvons modifier ou changer quelque peu ce rouage, de manière à en diminuer le coût, je suis d'avis qu'il est de notre devoir d'agir en ce sens.

M. GUILLET : Il est très aisé de trouver ces renseignements dans les comptes publics, et l'honorable député peut lui-même se procurer, en examinant la page et les chapitres se rapportant à ces dépenses, un état de ces dernières relativement aux articles qu'il a énumérés, ainsi que la totalité du coût du gouvernement civil. Il n'y a aucune difficulté pour arriver à ce résultat. Il peut renseigner le peuple au moyen des comptes publics, et il peut épargner au pays toutes les dépenses que sa motion occasionnera, si elle est adoptée. Il a tous les états de compte détaillés dans le rapport de l'auditeur général, et dans les comptes publics qui étaient publiés avant que la charge d'auditeur général fût créée. En conséquence, je ne vois pas la nécessité de faire les dépenses que cette motion exigera.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je vois que l'amendement présenté par mon honorable ami, a attiré l'attention générale et l'approbation apparente de la chambre. Je crois que cet amendement a été soumis dans le but de démontrer que la motion n'était d'aucune utilité.

Ainsi que l'honorable préopinant l'a dit, l'honorable député peut lui-même se procurer ces renseignements. La préparation du rapport qu'il demande occasionnera de grandes dépenses, sans aucune nécessité.

L'honorable député prétend que le pays est généralement sous l'impression que les dépenses du

gouvernement sont trop considérables. Eh bien ! l'une des parties les plus importantes de ces dépenses, est occasionnée par la législation du pays, et nous devons avoir le coût total si nous voulons renseigner le peuple sur ce que coûte le gouvernement fédéral, y compris la législation.

Une grande partie de l'amendement, tel que proposé par mon honorable ami, découle naturellement de la motion soumise par l'honorable député. Ce dernier ferait peut-être mieux de permettre que sa motion fût suspendue, et je crois que la meilleure manière d'en disposer serait de proposer que le débat fût ajourné.

M. LAURIER : Je dois avouer que je regrette la manière d'agir du premier ministre, au sujet de cet amendement. Je me permettrais de lui dire qu'il contribue à abaisser sans motif la dignité de cette chambre. Cet amendement ne tend à rien autre chose qu'à l'abaissement de cette dignité. Nous pouvons nous prononcer en faveur ou contre la motion soumise par mon honorable ami, le député de Wellington (M. McMullen). Elle peut être adoptée ou rejetée. Chacun peut avoir sa manière d'envisager la question, mais pourquoi ne pas la discuter d'une manière digne ? Pourquoi ne pas juger, d'après son mérite, une motion qui, après tout, est convenablement proposée, que d'essayer à la ridiculiser ?

Sir JOHN A. MACDONALD : La motion est ridicule en elle-même.

M. LAURIER : Le premier ministre ne l'a pas dit en premier lieu.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je le pensais.

M. LAURIER : Il s'est opposé à la manière dont elle était rédigée. J'ai compris que l'opposition de l'honorable monsieur à la motion, était restreinte à sa rédaction.

L'honorable chef du gouvernement sait sans doute, comme tout le monde, que nous avons envoyé commission sur commission dans des pays étrangers sous un prétexte ou sous un autre, et que nous n'avons jamais obtenu aucun résultat de ces commissions. Dans ces circonstances, il serait plus raisonnable aux yeux de la Chambre, il serait plus juste pour l'auteur de la motion et plus conforme à la dignité de la Chambre, si le premier ministre eût déclaré qu'il ne pouvait, pour certaines raisons, permettre l'adoption de la motion ; mais lorsque le premier ministre permet la présentation d'un amendement aussi frivole que l'est celui proposé par l'honorable député de Leeds (M. Taylor), et lorsqu'il propose ensuite l'ajournement du débat, il adopte une ligne de conduite contre laquelle je crois devoir protester, parce qu'elle est contraire aux intérêts de la chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il n'est pas très aisé pour les honorables membres de cette chambre de trouver dans les comptes publics de quinze ou vingt ans, les informations détaillées que demande l'auteur de la motion. Il importe au pays de savoir quelles sont les sommes que lui ont coûtées les diverses commissions nommées pour développer notre commerce étranger ; quelles sont les sommes qui ont été dépensées par les divers membres du gouvernement dans leurs voyages à l'étranger ; quelles sont les sommes qui ont été dépensées par nos haut-commissaires et par les autres personnages chargés par le gouvernement de